

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°52 du 16 décembre 2011

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°10

INSTRUCTION N° 110139/GEND/DPMGN/SDC/BFORM
portant abrogation de l'instruction n° 22240/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 1er août 2005 modifiée relative à la formation
complémentaire des gendarmes en unité, certificat d'aptitude technique.

Du 3 novembre 2011

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ; sous-direction des compétences ; bureau « formation ».*

INSTRUCTION N° 110139/GEND/DPMGN/SDC/BFORM portant abrogation de l'instruction n° 22240/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 1er août 2005 modifiée relative à la formation complémentaire des gendarmes en unité, certificat d'aptitude technique.

Du 3 novembre 2011

NOR D E F G 1 1 5 2 1 1 0 J

Texte abrogé :

Instruction n° 22240/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 1er août 2005 (BOC, 2005, p. 6606 ; BOEM 651.4.6) modifiée.

Référence de publication : BOC N°52 du 16 décembre 2011, texte 10.

Le texte ci-après est abrogé :

- instruction n° 22240/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 1er août 2005 modifiée, relative à la formation complémentaire des gendarmes en unité, certificat d'aptitude technique.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et par délégation :

*Le colonel,
sous-directeur des compétences par intérim,*

Eric LE CALLONNEC.